

**A l'attention des riverains du
centre ville de Mont de Marsan**

***Objet : modalités de circulation et stationnement en centre ville pendant les fêtes
de la Madeleine***

Madame, Monsieur,

Mairie

Les fêtes de la Madeleine se dérouleront du 17 au 21 juillet prochain.

Comme l'an dernier, le développement de la fête en journée et les nombreuses animations qui seront proposées dès la fin de matinée m'obligent à neutraliser la circulation dans une grande partie du centre ville du 17 juillet dans la journée jusqu'en fin de matinée du 23 juillet (néanmoins, les premières perturbations débiteront dans la nuit du 15).

Il s'agit en effet de conférer à cet événement des conditions de sécurité optimales.

Résidant dans ce secteur, vous êtes directement concerné par les dispositions qui seront mises en place à cette occasion.

Vous trouverez, au dos de la présente, le plan général des fêtes spécifiant la délimitation du périmètre piétonnier.

Je vous joins également un laissez-passer qui vous permettra de franchir le dispositif de gardiennage tous les jours de 8h00 à 11h00 pendant cette période.

Ce document, à apposer sur le pare-brise de votre véhicule complété de son immatriculation, vous permettra d'accéder au centre ville dans les créneaux précités. J'attire cependant votre attention sur le fait que, pendant les heures de fermeture aucun passage ne sera toléré.

Attention, il est possible que selon certaines manifestations (course pédestre ...), certaines rues soient barrées le temps de l'animation.

Pour étudier toute situation ou demande particulière (obtention de laissez-passer supplémentaire, laissez passer spécifique aux livreurs pour les commerces, aux personnes à mobilités réduites, aux professions de santé,...), les services de la Ville restent à votre disposition.

Une permanence sera assurée à la Régie des fêtes – 570, avenue du Maréchal Foch - (bâtiment à l'entrée de la Caserne Bosquet) du 8 au 12 juillet 2013.

Les horaires d'accueil ont été fixés de 8 h 00 à 17 h 30 sans interruption. Vous voudrez bien vous munir d'un justificatif de domicile ainsi que de la carte grise de votre véhicule.

En vous remerciant de votre participation et vous souhaitant de joyeuses fêtes de la Madeleine, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Geneviève DARRIEUSSECQ,
Maire de Mont de Marsan
Conseillère Régionale d'Aquitaine.

